

COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

DIRECTION GENERALE DU SPORT

SERVICE SPORT ET VIE FEDERALE
FORMATION DE CADRES SPORTIFS

**CENTRE DE FORMATION DU
CLUB ALPIN BELGE® - ASBL**

Fédération Francophone d'Escalade, d'Alpinisme et de Randonnée

ESCALADE

Vol 3 – FORMATION SPECIFIQUE

VADE-MECUM DE LA FORMATION DES MONITEURS

COMMISSION PEDAGOGIQUE

Mai 2008/Version 8

SOMMAIRE

1.	GÉNÉRALITÉS & VUE D'ENSEMBLE	4
1.1.	Cadre de la norme	4
1.2.	Expérience requise	4
1.3.	Durée théorique de la formation	4
1.4.	Demande d'inscription.....	4
1.5.	Schéma de base des normes de formation	5
1.6.	Inscription définitive.....	6
1.7.	Stage didactique ou pratique – normes générales	6
1.8.	Matériel personnel.....	8
1.9.	Assurance personnelle.....	8
1.10.	Organigramme général – brevets et niveaux.....	10
1.11.	Poids de la formation par niveau	11
1.12.	Poids de la formation par matières	12
2.	MONITEUR D'ESCALADE – NIVEAU 1	13
2.1.	Champ d'application du brevet – droits et prérogatives.....	13
2.2.	Conditions préalables d'accès à la formation	13
2.3.	Monographie des connaissances & compétences	14
2.4.	Localisation et durée de la formation	22
2.5.	Stage didactique et pratique – normes spécifiques	22
3.	MONITEUR D'ESCALADE – NIVEAU 2	23
3.1.	Champ d'application du brevet – droits et prérogatives.....	23
3.2.	Conditions préalables d'accès à la formation	23
3.3.	Monographie des connaissances & compétences	24
3.4.	Localisation et durée de la formation	34
3.5.	Stage didactique et pratique – normes spécifiques	34

CENTRE DE FORMATION DU CLUB ALPIN BELGE - FEDERATION FRANCOPHONE
FORMATION DES MONITEURS EN ALPINISME, ESCALADE, RANDONNEE

Vol. 3. ESCALADE

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 8 MISE A JOUR Mai 2008

4.	MONITEUR D'ESCALADE – NIVEAU 3	35
4.1.	Champs d'application du brevet – droits et prérogatives	35
4.2.	Conditions préalables d'accès à la formation	35
4.3.	Monographie des connaissances et compétences	37
4.4.	Localisation et durée de la formation	45
4.5.	Stages pratiques – normes spécifiques	45
5.	ENTRAÎNEUR EN ESCALADE – NIVEAU 4	45
6.	ANNEXES	45

1. Généralités & Vue d'ensemble

1.1. Cadre de la norme

La norme concernant l'escalade s'appuie sur les stipulations du volume 1 - Document cadre. Le présent volume lui est consacré.

1.2. Expérience requise

Le candidat doit être un grimpeur confirmé et actif depuis 2 ans au moins. Voilà pourquoi une liste de voies d'un certain niveau est un pré requis à l'admission.

1.3. Durée théorique de la formation

La formation, validation comprise, sur l'ensemble des 3 niveaux (niveau 1, 2 et 3) peut s'étendre en fonction des programmations sur une durée minimum de 4 ans.

1.4. Inscriptions en 2 étapes : tests probatoires et dossier d'inscription

- 1.4.1. Le candidat peut s'inscrire aux tests probatoires via le formulaire d'inscription disponible sur le site web du CAB (www.clubalpin.be → Formations des moniteurs sportifs → Inscription on-line...) ou en envoyant un courriel, courrier ou fax au Centre de Formation du CAB entre le 1^{er} juin et le 1^{er} septembre de l'année précédent la formation (courriel : formation@clubalpin.be, fax : 081/22.30.63, 129 av Albert 1^{er} à 5000 Namur).
- 1.4.2. Un courrier de convocation aux tests probatoires sera alors envoyé au candidat au plus tard 15 jours avant les tests. La PAF servant à couvrir les frais administratifs et les frais liés aux tests probatoires devra être versée sur le compte du CF CAB 088-2166008-90 au plus tard 10 jours avant les tests (mention : PROBA + réf. de la formation, ex : PROBA ESC 1 09 + votre nom & prénom).
- 1.4.3. Le candidat ayant satisfait aux tests probatoires recevra le jour même un dossier d'inscription qui devra être soigneusement complété et renvoyé au CF CAB au plus tard 15 jours après les tests. Au-delà de cette date, plus aucune inscription ne sera prise en compte par le CF CAB.
- 1.4.4. Si le dossier est accepté : le candidat recevra dans les 30 jours (suivant la rentrée de son dossier) un courrier l'invitant à effectuer le versement du minerval de la formation sur le compte du CF CAB 088-2166008-90 (mention : Référence de la formation, ex : ESC 1 09 + votre nom & prénom). L'inscription aux cours spécifiques ne sera effective qu'au moment de réception du minerval sur le compte du CF CAB.
- 1.4.5. Si le dossier est refusé : le candidat recevra dans les 30 jours (suivant la rentrée de son dossier) un courrier lui signalant que sa candidature est refusée et précisant quelles sont les manquements à son dossier.

1.4.6. Le dossier d'inscription, complété, comprendra :

1.4.6.1. Une fiche signalétique avec une photo d'identité récente.

1.4.6.2. Une photocopie de l'affiliation au Club Alpin Belge®, à l'Union Belge de Spéléologie ou à une autre fédération nationale d'escalade.

1.4.6.3. Un curriculum vitæ concernant le profil sportif et pédagogique du candidat : types et temps d'entraînement, motivations, projets éventuels, autres sports pratiqués, expérience pédagogique...

1.4.6.4. Une liste des voies qui sera fonction du niveau de formation postulé.

Les exigences quantitatives et qualitatives sont définies dans les chapitres traitant des formations par niveau.

La description se fera en respectant le tableau type repris en Annexe 6.1

Le candidat indiquera en tête de sa liste de voies le niveau² d'escalade qu'il estime avoir régulièrement « à vue³ » et « après travail⁴ ».

Cette évaluation est valable pour la salle comme pour la falaise.

1.5. Schéma de base des normes de formation

1.5.1. Les cours généraux et le stage de mise en condition physique du niveau 2 ne sont pas développés dans ce document. Cependant, les volumes horaires sont repris dans le chapitre 1.11. – poids de la formation par matières

1.5.2. Les normes de formation spécifique par niveau sont développées dans les chapitres 2 à 4.

1.5.3. Le schéma de base de chaque norme de formation comprend les éléments suivants :

- *Le champ d'application du brevet – droits & prérogatives*
- *Les conditions préalables d'accès à la formation*
- *La définition des tests probatoires*
- *La monographie des connaissances et des compétences*

Remarque : Les méthodes d'évaluation font partie des monographies. En fonction de la méthode d'apprentissage utilisée, le titulaire **et** les chargés de cours peuvent modifier le type d'évaluation indiqué.

- *Les règles de réalisation des stages didactiques ou pratiques.*

1.5.4. Les nombres d'heures et de jours indiqués dans le dossier sont des volumes horaires minimum. Ils servent de base à l'élaboration du planning de formation en jours « calendrier » du titulaire.

² Niveau d'escalade : compétence évaluée en cotation française avec les critères de réussite suivants : voie enchaînée, sans chute ni repos. Distinction entre l'escalade « à vue » et « après travail » (différence de 1 à 2 niveaux).

³ « A vue » signifie sans connaissance préalable de la voie.

⁴ « Après travail » signifie après travail d'une voie durant une journée maximum.

1.6. Inscription définitive

L'inscription est définitive dès l'instant où le stagiaire répond aux conditions préalables d'accès à la formation et a payé le minerval des cours spécifiques.

1.7. Stage didactique ou pratique – normes générales

□ Énoncé des compétences

Gérer administrativement et pratiquement l'ensemble des activités de stage.

Organiser la programmation (recherche et proposition de stage, mise en place de projet, contact avec le maître de stage, rencontre avec les fédérations, les organismes commanditaires etc. ...).

Assurer le suivi administratif des rapports de stage lorsqu'ils sont requis et des attestations de participation.

Rédiger le projet de stage et en particulier les préparations de leçons ou d'activités avant la réalisation pratique et présenter celles-ci pour évaluation à son maître de stage.

Evaluer l'activité réalisée et définir ce qui est « à revoir » ou « à corriger ».

Ce chapitre décrit les normes générales. Les normes particulières se retrouvent dans les chapitres réservés aux nomenclatures par niveau.

Le stage se fait dans le cadre défini au paragraphe 10 du Vol. 1 – Document cadre. Sauf avis contraire, il doit se faire au plus tard 2 ans après la réussite des cours spécifiques.

Dès que le stagiaire a reçu la confirmation de la réussite des cours spécifiques, sa formation continue sur le terrain pendant 30 à 50 heures suivant les niveaux.

Le stagiaire recevra tous les documents préétablis « Evaluation du travail didactique » ou « Attestation de participation » dans les 15 jours, après la réussite des cours spécifiques.

Le stage respecte la définition de compétence de chaque niveau.

Le stagiaire recherche les possibilités de stages ainsi qu'un maître de stage.

Il devra faire une demande ou une proposition de stage au Centre de Formation du CAB, au plus tard 1 mois avant le début de l'activité.

Ce stage peut se réaliser seul ou avec un autre stagiaire. Dans ce cas, l'évaluation est commune et le « team » peut présenter un dossier de stage et un rapport commun. Cette façon de faire représente, pour le stagiaire, un gain considérable dans la gestion administrative et un enrichissement au point de vue technique et didactique.

Selon les exigences de chaque formation, le maître de stage peut être :

- *un moniteur d'escalade ou d'alpinisme, un aspirant guide ou guide de haute montagne ;*
- *un ouvrier de voie en SAE reconnu par la commission pédagogique ;*
- *un spécialiste technique reconnu par la commission pédagogique ;*
- *une personnalité scientifique.*

Le contrôle et l'évaluation finale et définitive se fait par le Conseiller technique sur base de tous les documents remis au CF CAB avant la date d'échéance.

1.7.1. Stage didactique où le dossier de stage est requis

- 1.7.1.1. Le candidat maîtrise la gestion du stage et présente à son maître de stage le document d'évaluation intitulé « **Evaluation du travail didactique** » - **document préétabli décrit en Annexe 6.2.**

L'évaluation du candidat par le maître de stage portera suivant le niveau sur :

- la sécurité ;
- les compétences techniques et didactiques du candidat ;
- la gestion d'un staff de moniteurs niveau 1 (niveau 2) ;
- la rédaction du projet de stage (dont les préparations de leçon ou des séquences de travail).

- 1.7.1.2. Le « Dossier de stage » respecte les normes de réalisation propre à chaque niveau. Il est rédigé par le stagiaire et comprend 2 volets distincts :

- Le projet de stage (voir 1.7.1.5) ;
- Le rapport de stage (voir 1.7.1.6) ;

- 1.7.1.3. Le projet de stage comprendra au moins :

- Le nom et les coordonnées du maître de stage (adresse, tél., brevet) ;
- Le commanditaire et le responsable de l'activité : fédération, organisme ;
- Le calendrier complet : dates, heures de prestation, endroits ;
- La description détaillée du groupe d'élèves : nombre, âge, type de population... ;
- Les objectifs techniques et didactiques.

- 1.7.1.4. **Après le stage**, le stagiaire établira un rapport de stage qui comprendra au moins :

- Les préparations de leçon inscrites dans une planification crédible
- Le carnet de bord succinct : « ce qui a été réalisé ».
- Les points forts : « ce qui est à répéter ».
- Les opportunités à développer dans le cadre d'un futur stage : « ce qui est à revoir ou à corriger ».

- 1.7.1.5. **A la fin du stage didactique**, le stagiaire enverra l'ensemble des documents suivants au CF CAB :

- Le document préétabli « **Evaluation du travail didactique** » complété et signé par le maître de stage et par le stagiaire ;
- Le « **Dossier de stage** » complet rédigé par le stagiaire : le projet de stage et le rapport de stage (cf. + haut).

1.7.2. Stage didactique ou pratique où seule une attestation de participation est requise

1.7.2.1. Le stagiaire recherche les possibilités de stages.

1.7.2.2. A la fin du stage didactique, le stagiaire enverra le document préétabli décrit en **Annexe 6.3 et 6.4 - «Attestation de participation** » dûment complété au CF CAB.

1.8. Matériel personnel

- 1.8.1. Le stagiaire doit être en possession de son matériel personnel pour participer à la formation.
- 1.8.2. Il gère et maîtrise celui-ci en fonction du type d'exercice ou d'activité. Si l'état du matériel est contraire aux règles de sécurité admises, les chargés de cours peuvent intervenir pour interdire ou faire remplacer le matériel visé.
- 1.8.3. Il est composé à la fois du matériel d'escalade personnel et du matériel nécessaire à toute formation : fardes, nécessaire de prise de notes et d'informations, carnets de route, ..., des cours et dossiers de lecture.
- 1.8.4. Le matériel d'escalade personnel comprend au moins : le casque, le baudrier, une corde, un jeu de dégaines, le descendeur ou un autre matériel analogue de même fonction, 5 mousquetons à vis, un jeu de sangles et 2 cordelettes pour autobloquants (7 mm).
- 1.8.5. Les topos-guides des massifs d'escalade font partie du matériel technique personnel.
- 1.8.6. En cas d'incertitude ou de doute, le stagiaire s'informe auprès de son titulaire.

Le port du casque est obligatoire dans le périmètre de travail au sol et en paroi pour toutes les activités et tous les cours en falaises.

1.9. Assurance personnelle

- 1.9.1. Responsabilité civile (RC)

Pour les activités sportives des cours spécifiques : le stagiaire est couvert en tant que « pratiquant » par la RC de sa fédération (CAB, CAF...).

Pour les stages didactiques : le stagiaire reste couvert en tant que « encadrant » par la RC du CAB lorsque l'activité est organisée sous la tutelle du CAB ou de ses sections

Si l'activité est réalisée dans un cadre privé ou sous la tutelle d'une autre association (club, asbl, fédération...), le stagiaire doit s'assurer de sa couverture ou posséder sa propre RC professionnelle dont les montants doivent être au moins équivalents à ceux garantis par la RC de l'Union Professionnelle des Métiers de la Montagne (UPMM).

CENTRE DE FORMATION DU CLUB ALPIN BELGE - FEDERATION FRANCOPHONE
FORMATION DES MONITEURS EN ALPINISME, ESCALADE, RANDONNEE

Vol. 3. ESCALADE

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 8 MISE A JOUR Mai 2008

L'UPMM propose d'ailleurs une RC professionnelle à tarif réduit pour les futurs moniteurs des 3 disciplines (alpinisme, escalade, randonnée).

Pour plus d'informations, vous pouvez prendre contact avec l'UPMM :
Rue Haute, 28 B - 4350 Remicourt - Belgique Tél : +32 (0)19 54 44 91 - Fax : +32 (0)19
54 57 09 - C.B : 068-2229129-96 - E-mail : secretariat@upmm.be - Web :
<http://www.upmm.be>

1.9.2. Assurance individuelle accident

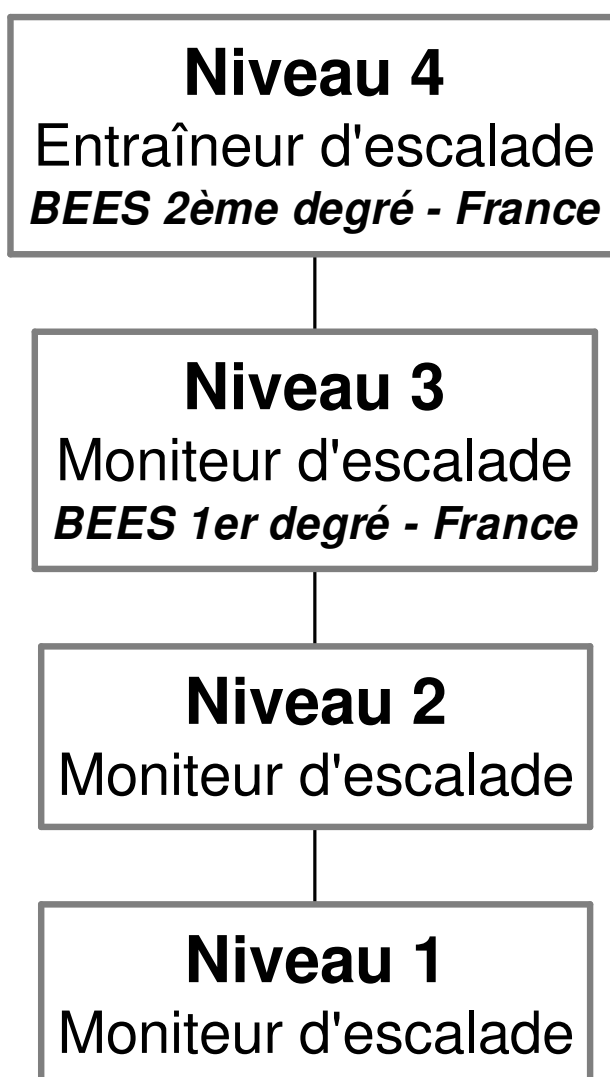
Le stagiaire membre du CAB est assuré en individuel accident. Deux cas peuvent se présenter :

- le membre a une mutuelle. Celle-ci intervient et la partie des frais qu'elle ne rembourse pas sera remboursée si la somme dépasse 250€ (franchise) avec un maximum de 2500€.
- le membre n'a pas de mutuelle. L'assurance va lui rembourser ses frais au-delà de 250€ (franchise) avec un maximum de 2500 €.

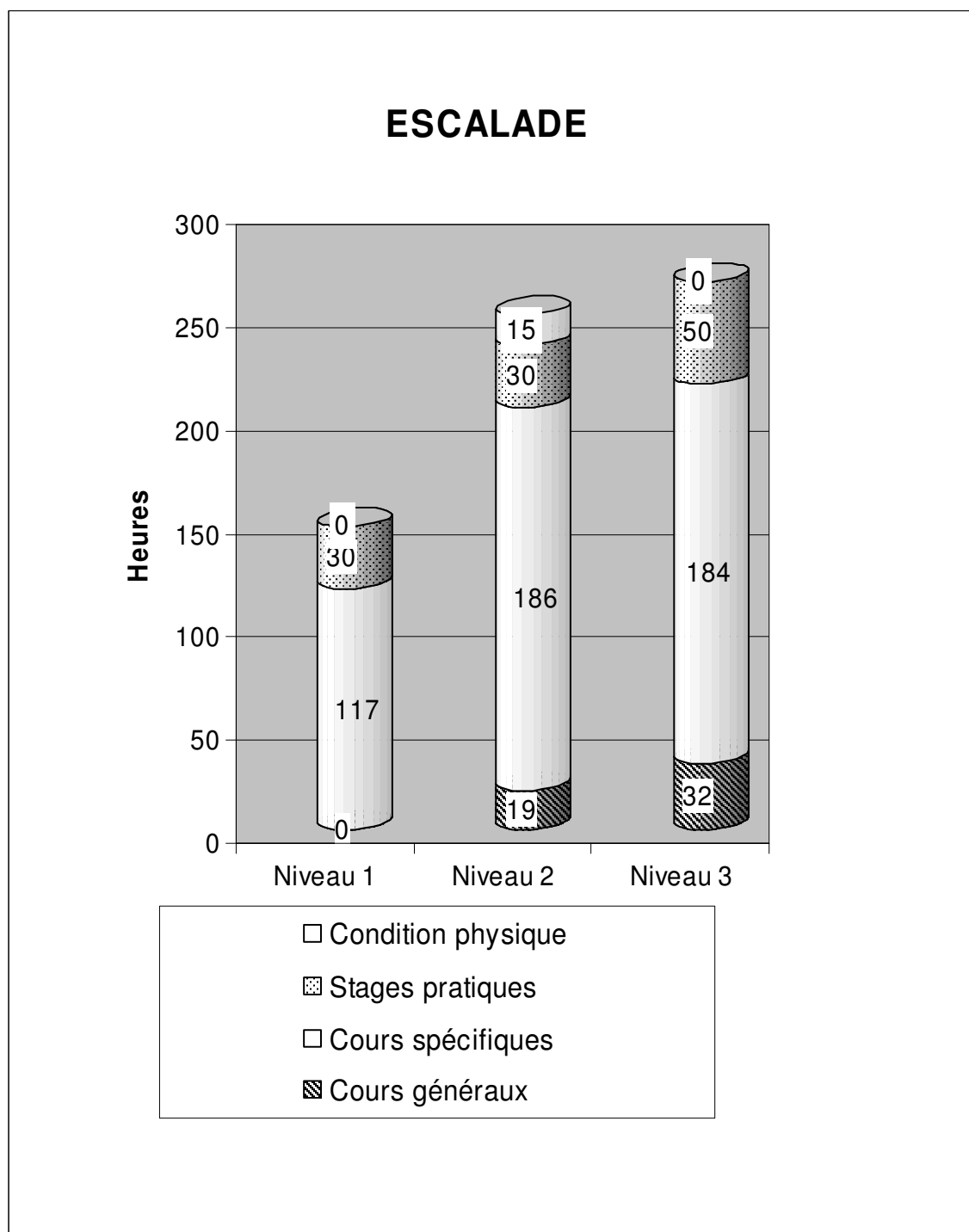
Si le stagiaire est membre d'une autre fédération, il est tenu de s'informer auprès de celle-ci pour connaître les garanties proposées par leur assurance.

1.10. Organigramme général – brevets et niveaux

Seul les niveaux 1, 2, 3 sont développés dans ce manuel.
Le niveau 4 – entraîneur sera exposé de façon détaillée ultérieurement.



1.11. Poids de la formation par niveau



Vol. 3. ESCALADE

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 8 MISE A JOUR Mai 2008

1.12. Poids de la formation par matières

A Cours généraux

- 1 Anatomie
- 2 Physiologie
- 3 Théorie de l'entraînement
- 4 Biométrie
- 5 Aspects méthodologiques
- 6 Mécanique humaine
- 7 Hygiène
- 8 Traumatologie
- 9 Diététique
- 10 Psychologie performance sportive
- 11 Droit sportif
- 12 Organisation du sport

Total cours généraux - Hres

B Cours spécifiques

- 0 Tests probatoires
- 1 Environnement et éthique
- 2 Environnement législatif et économique
- 3 Environnement organisationnel
- 4 Conduite de groupe, animation
- 5 Enseignement - pédagogie
- 6 Aptitudes physiques
- 7 Entraînement
- 8 Techniques de progression
- 9 Sécurité
- 10 Secours et sauvetage
- 11 Physiologie de l'effort
- 12 Ouverture de voie SAE
- 13 Evaluation, délibération, validation

Total cours spécifiques - Hres

D Stages pratiques et didactiques

E Stages de mise en condition physique

Poids total de la formation

Total général en Jours

F Recyclage

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	%
		6		6	1%
		3	7	10	2%
		5	8	13	2%
		2		2	0%
		3		3	0%
			2	2	0%
			2	2	0%
			2	2	0%
			2	2	0%
			3	3	0%
			2	2	0%
			4	4	1%
					0%
	0	19	32	51	8%
	8	14	8	30	5%
	3	4	2	9	1%
	2	6	10	18	3%
	1	2		3	0%
	4	8	10	22	3%
	22	34	36	92	14%
	Voir 8	Voir 8	Voir 8	Voir 8	0%
			34	34	5%
	18	56	48	122	18%
	17	14	12	43	6%
	24	29	5	58	9%
	8	6	6	20	3%
	3	5	5	13	2%
	7	8	8	23	3%
	117	186	184	487	73%
	30	30	50	110	17%
		15		15	2%
	147	250	266	663	100%
	18	31	33	83	
	oui	oui	oui		

2. Moniteur d'escalade – niveau 1

2.1. Champ d'application du brevet – droits et prérogatives

Le moniteur d'escalade niveau 1 est compétent pour enseigner les techniques fondamentales d'escalade en falaise équipée⁵ et en SAE (structure artificielle) et pour conduire une seule cordée dans des voies de plusieurs longueurs. La finalité de son enseignement est de permettre à l'élève de devenir autonome.

Il maîtrise les connaissances et techniques indispensables, nécessaires à la progression en sécurité d'une cordée.

En toutes circonstances, Il est responsable de la sécurité.

Le moniteur d'escalade niveau 1 n'est pas compétent pour gérer seul un stage en falaise et doit être supervisé par un moniteur niveau 2 ou 3.

Son terrain d'activité **exclut** les sites enneigés ou ceux dont l'accès ne peut s'effectuer qu'en traversant des zones enneigées, et les sites où la progression fait appel aux techniques alpines de neige et de glace.

La reconnaissance professionnelle de ses compétences ne concerne que la Belgique.

Dans un environnement et pour un type d'enseignement donné, le moniteur d'escalade niveau 1 pourra limiter le nombre de personnes afin de conserver la maîtrise la sécurité.

Il est responsable du respect des lois et des règles locales en matière de protection de la nature.

2.2. Conditions préalables d'accès à la formation

2.2.1. Inscription en 2 étapes (cf. 1.4)

2.2.2. Age

Etre âgé de 17 ans pour le jour des tests probatoires. Le brevet ne sera délivré au candidat qu'à sa majorité légale (18 ans).

2.2.3. Affiliation à une fédération sportive

Etre affilié au Club Alpin Belge, à l'Union Belge de Spéléologie, ou à une autre fédération nationale d'escalade.

2.2.4. Exigence technique

Etre un grimpeur confirmé et actif depuis 2 ans au moins.

⁵ Falaise équipée : falaise où l'équipement est à demeure - à ne pas confondre avec l'escalade en terrain d'aventure

2.2.5. Tests probatoires

a. *Définition* :

- Test de performance : 3 voies imposées d'une longueur de niveau 5b, dans des styles variés, en falaise.
- Test de sécurité : vérification de l'assurage, escalade en tête, installation de la moulINETTE, du relais et du rappel et descente en rappel auto-assuré.

b. *Évaluation* : de la réussite de 2 voies sur les 3 imposées, de l'expérience, du niveau et de la compétence technique minimale à posséder avant de suivre la formation didactique d'initiateur en escalade.

c. *Nombre d'heures* : 8.

2.2.6. Liste de voies

Les 10 voies les plus difficiles réalisées à vue et après travail (niveau 5b minimum) et 5 grandes voies de 2 longueurs minimum dans 3 massifs belges durant les 2 années précédents l'inscription.

Il s'agit d'un minimum : soyez le plus exhaustif possible !

2.3. Monographie des connaissances & compétences

2.3.1. Environnement & éthique

Énoncé des compétences

Connaître et savoir faire admettre les règles de conduite et les réglementations régissant la protection du milieu.

- Cours 1 : Protection du milieu
 - a. *Définition* : Structure des terrasses calcaires en Belgique. La nidification. Le droit des propriétaires et le côtoiemment d'association n'ayant pas les mêmes buts, ni les mêmes objectifs : association de défense de la nature, les chasseurs, les randonneurs
 - b. *Évaluation* : Sur le critère de compétence « Attitude avec l'environnement » - voir 2.3.7.
 - c. *Nombre d'heures* : 2 - Théorique.
- Cours 2 : L'éthique du grimpeur
 - a. *Définition* : Le respect des autres utilisateurs. Comment réagir devant les problèmes dus à la fréquentation importante des massifs : magnésie, moulINETTE « sangsue », taille de prise.....
 - b. *Evaluation* : Débat sous forme de questions - réponses.
 - c. *Nombre d'heures* : 1 - Théorique.

2.3.2. Environnement législatif & économique

Énoncé des compétences

Connaître le droit de la responsabilité.

Connaître sa responsabilité, celle de son « patron », celles de ses « clients » tant au niveau civil que pénal.

Savoir quelle démarche réaliser avant la prise en charge d'un groupe en matière d'assurance.

- Cours 1 : Responsabilités civile et pénale - Assurances
 - a. *Définition* : La responsabilité civile dans les pays européens (définition et exemples) ; la responsabilité du fait d'autrui ; conséquence de la responsabilité, les assurances.

Ce cours est élémentaire. Il a pour but de faire comprendre au candidat où se situe sa responsabilité, ce qu'il doit faire ou ne pas faire lorsqu'il fonctionnera avec un groupe.
 - b. *Evaluation* : Epreuve écrite – questionnaire à choix multiple.
 - c. *Nombre d'heures* : 2 - Théorique.

2.3.3. Environnement organisationnel

Énoncé des compétences

Connaître l'organisation du sport en Communauté Française de Belgique, les structures de formation de cadres ainsi que les liens qui existent avec les fédérations sportives.

Connaître la structure générale de l'organisation de l'UIAA.

- Cours 1 : Cadre organisationnel des formations.
 - a. *Informations* – Débat sous forme de questions - réponses.
 - b. *Nombre d'heures* : 1 – Théorique.

2.3.4. Conduite de groupe, animation

Énoncé des compétences

Etre capable de :

Organiser et contrôler le groupe. Gérer et dominer des situations inhabituelles.

Prendre des décisions, les appliquer ou les faire appliquer.

Faire respecter les règles de sécurité et sécuriser les participants quelles que soient les circonstances.

- Cours 1 : Prise en charge d'un groupe
 - a. *Définition* : Les moments essentiels de la prise en charge d'un groupe. - De quoi faut-il s'assurer ? - Technique du briefing et du débriefing.
 - b. *Evaluation* : Uniquement sur la participation active durant les exercices.
 - c. *Nombre d'heures* : 4 - Théorique et pratique.

2.3.5. Enseignement

Énoncé des compétences.

Pouvoir enseigner l'escalade en posant et résolvant les questions suivantes : Quoi, Pourquoi, A qui, Comment.

Dans des situations d'initiation, être capable de :

Transmettre son savoir avec des méthodes & des techniques appropriées.

Structurer et mettre en place une leçon portant sur des situations techniques types.

Analyser, évaluer et corriger les défauts d'un débutant.

Former des grimpeurs à devenir autonomes dans un niveau de base en escalade (jusqu'au 5b/c), en techniques de progression et de sécurité, en découverte de massifs (lecture de topos ...).

Connaître et pouvoir aborder des publics différents : enfants, adolescents, handicapés...

- Cours 1 : Enseignement – De quoi parlons-nous ? (quoi et pourquoi)
 - a. *Définition* : Les bases de l'enseignement appliqué à l'escalade. Le lien entre l'enseignement et la sécurité.
 - b. *Evaluation* : Théorique et pratique – voir cours 6.
 - c. *Nombre d'heures* : 1. - Théorique
- Cours 2 : Méthodologie (comment)
 - a. *Définition* : Exposé sur les méthodologies à adopter lors de l'initiation
 - b. *Evaluation* : Théorique et pratique – voir cours 6.
 - c. *Nombre d'heures* : 2. - Théorique
- Cours 3 : Leçon type – Mise en situation
 - a. *Définition* : Apprentissage à l'enseignement d'un point technique avec les candidats moniteurs comme élèves : 2 petites leçons à présenter (une sur l'enseignement de la gestuelle et l'autre sur l'enseignement de technique de sécurité).
 - b. *Evaluation* : Théorique et pratique – voir cours 6
 - c. *Nombre d'heures* : 4. – Pratique
- Cours 4 : Défaut des débutants (A qui)
 - a. *Définition* : Analyse des défauts les plus courants à partir d'exercices d'observation de démonstration en vidéo et de discussion
 - b. *Evaluation* : Théorique et pratique – voir cours 6.
 - c. *Nombre d'heures* : 1. - Théorique
- Cours 5 : La grille d'évaluation (comment)
 - a. *Définition* : Préparation d'une grille d'évaluation avec critères précis permettant une évaluation diagnostique mesurant le niveau et la progression des élèves.
 - b. *Evaluation* : Théorique et pratique – voir cours 6.
 - c. *Nombre d'heures* : 1.- Théorique

Vol. 3. ESCALADE

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 8 MISE A JOUR Mai 2008

- Cours 6 : Pratique avec des élèves occasionnels
 - a. *Définition* : Après préparation théorique et écrite, mise en situation avec des élèves à initier à l'escalade en falaise et en SAE. Débriefing et échanges entre les chargés de cours et les stagiaires après l'écolage.
 - b. *Evaluation* : de la préparation et de la prestation sur critères de compétence. Evaluation formative pour les 2 premières séances (SAE et falaise) et certificative pour la 3ème séance (falaise).
 - c. *Nombre d'heures* : 11 – Théorie et pratique

- Cours 7 : Types de public (Quel public peut-on rencontrer ?)
 - a. *Définition* : Information sur les types de public qu'un moniteur peut rencontrer ou vers qui il pourrait s'adresser : enfants, ados, handicapés, ...
 - b. *Evaluation* : Théorique et pratique – voir cours 6.
 - c. *Nombre d'heures* : 1 – Théorique

- Cours 8 : Les jeux en SAE
 - a. *Définition* : Notion d'animation, jeux de rôle, développement de la technique des jeux
 - b. *Evaluation* : Théorique et pratique – voir cours 6.
 - c. *Nombre d'heures* : 2 – Pratique.

2.3.6. Aptitudes physiques

Énoncé des compétences

Etre capable de supporter un effort physique spécifique de longue durée.

- Durant le stage.
 - a. *Définition* : Observation de la condition physique du stagiaire durant les heures d'escalade imposée.
 - b. *Evaluation* : Sur le critère de compétence « Gestuelle et aisance » - voir 2.3.7.
 - c. *Nombre d'heures* : fait partie du paragraphe 2.3.7 – Escalades imposées

2.3.7. Techniques de progression

□ Énoncé des compétences

Être capable de grimper du 5B :

- En tête de cordée, avec aisance et en utilisant un répertoire gestuel correct.
- Dans tous les massifs d'escalade,
- Sur plusieurs longueurs et en moulinette,
- Sur tous les types de rocher ou de support,
- Dans des styles différents : dévers, surplomb, dièdre, dalle.

Avoir une connaissance approfondie des massifs belges et savoir mettre en pratique ses connaissances lors d'une formation.

Être capable d'augmenter son niveau technique par l'escalade après travail.

- Cours 1 : Connaissance des massifs
 - a. *Définition* : Visite de 3 massifs belges avec commentaires sur les possibilités de travail en initiation.
 - b. *Evaluation* : Epreuve écrite – questions à choix multiple.
 - c. *Nombre d'heures* : 3 – Pratique.
- Cours 2 : Escalades imposées en falaises
 - a. *Définition* : Le niveau des voies sera au moins du 5b.
**Le stagiaire doit pouvoir confirmer son niveau en 5b durant ces séances.
Ce critère est éliminatoire.**
Analyse par les encadrants de la gestuelle, des opportunités à développer au point de vue physique, technique, stratégique et engagement.
 - b. *Evaluation* : A partir des critères de compétence suivants:
 - ✓ *Techniques de sécurité et de progression*
 - ✓ *Réussite de la voie – minimum 5b*
 - ✓ *Gestuelle, aisance, performance, engagement*
 - ✓ *Comportement avec l'environnement (physique et humain)*
 - c. *Nombre d'heures* : 9 (soit 3 x 3 h) – Pratique.
- Cours 3 : Escalades imposées en SAE
 - a. *Définition* : idem cours 2
 - b. *Evaluation* : A partir des critères de compétence repris au cours 2 – Escalades imposées.
 - c. *Nombre d'heures* : 3 – Pratique.

Vol. 3. ESCALADE

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 8 MISE A JOUR Mai 2008

- Cours 4: Gestuelle de base
 - a. *Définition* : Reconnaître les positions et les mouvements types classiques de progression en escalade (différents types de préhension, équilibres latéraux, croisements, transferts d'appui) mise en application et démonstration.
 - b. *Evaluation* : À partir des critères de compétence repris au cours 2 – Escalades imposées.
 - c. *Nombre d'heures* : 3 – Théorique et pratique.

2.3.8. Sécurité

□ Énoncé des compétences

Maîtriser toutes les techniques de sécurité nécessaires à la progression de sa cordée en falaise équipée et en SAE.

Connaître et être attentif en toute situation aux consignes de sécurité

Avoir une connaissance approfondie du matériel et de son utilisation : casque, corde, baudrier, dégaines, descendeur, ...

Pouvoir reconnaître l'équipement mis en place et faire l'adéquation entre celui-ci et l'utilisation du matériel d'escalade et des techniques de sécurité.

Avoir conscience que la sécurité est « l'affaire de tous »

- Cours 1 : Connaissance du matériel d'escalade et des différents types d'équipement rencontrés en falaise
 - a. *Définition* : Équipement de protection individuel (EPI): normes de sécurité, critères d'utilisation, durée de vie du matériel, critères de choix. Présentation des ancrages les plus courants : gollots, broches, plaquettes, pitons, goujons.....
 - b. *Evaluation* : Epreuve écrite – questions à choix multiple.
 - c. *Nombre d'heures* : 1– Théorique et pratique.
- Cours 2 : Connaissance du matériel d'escalade et des différents types d'équipements rencontrés en SAE
 - a. *Définition* : Définitions et caractéristiques techniques du matériel, des supports et des sols de réception rencontrés en SAE.
 - b. *Évaluation* : Epreuve écrite – questions à choix multiple.
 - c. *Nombre d'heures* : 1– Théorique et pratique.

Vol. 3. ESCALADE

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 8 MISE A JOUR Mai 2008

- Cours 3 : Les techniques de sécurité
 - a. *Définition :*
 - ✓ Sécurité en SAE (abc de l'initiation en SAE, assurage 5 tps, erreurs types...).
 - ✓ Les nœuds (huit, cabestan, 1/2 cabestan, français, prussik, cœur, sangle...).
 - ✓ L'assurage : Consignes de sécurité pour le grimpeur et l'assureur, notion de chaîne d'assurage, assurage statique et dynamique, contre assurage, auto-assurage.
 - ✓ Les procédures : le langage utilisé, comment communiquer.
 - ✓ Techniques de progression (mousquetonnage, choix de l'orientation des dégaines, choix des ancrages).
 - ✓ Installation et utilisation de la moulinette (méthode classique et rapide).
 - ✓ Installation du relais en fonction des situations (3 types), assurage d'un ou deux second.
 - ✓ Installation du rappel, descente avec auto assurage, rappels fractionnés, pendulaires ...
 - ✓ Installation de mains courantes.
 - b. *Évaluation :* Epreuve pratique (2h) et évaluation continue durant toute la formation. **Cette matière est éliminatoire.**
 - c. *Nombre d'heures :* 14 – Théorique et pratique (y compris 2 h. d'examen).
- Cours 4 : Le vol
 - a. *Définition :* Démonstration et mise en place d'une école de vol. Mise en pratique des techniques de sécurité d'assurage. Force choc sur la chaîne d'assurage et facteur de chute.
 - b. *Évaluation :* Continue - participation à la démonstration.
 - c. *Nombre d'heures :* 1 – Théorique et pratique.

2.3.9. Secours et sauvetage

□ Énoncé des compétences

En falaise, être capable de tirer son second ou soi-même d'une situation critique au moyen des techniques de sauvetage et d'auto sauvetage. Pouvoir fournir les premiers soins et connaître les procédures à suivre pour prévenir les secours.

- Cours 1 : Secourisme
 - a. *Définition :* Notions de base de secourisme.
 - b. *Évaluation :* Epreuve écrite – questions à choix multiple.
 - c. *Nombre d'heures :* 12 – Théorique et pratique.

Dispense : Les stagiaires possédant déjà un diplôme médical (médecin, infirmier, ...) ou un brevet de secourisme sont dispensés de ce cours à condition de joindre une copie de leur brevet/diplôme à leur dossier d'inscription (cf. 1.4.5).

Vol. 3. ESCALADE

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 8 MISE A JOUR Mai 2008

- Cours 2: Techniques de sauvetage
 - a. *Définition* : Mouflage simple et double, auto sauvetage (dégagement et remontée sur corde fixe...).
 - b. *Evaluation* : examen pratique – mise en situation réelle. **Cette matière est éliminatoire.**
 - c. *Nombre d'heures* : 12 – Théorique (2h), pratique (7h), examen (3h).

2.3.10. Physiologie de l'effort

Énoncé des compétences

Posséder les bases anatomiques et physiologiques élémentaires pour pouvoir reconnaître les différentes formes d'entraînement : endurance, résistance, force.

Être capable de s'entraîner, s'alimenter en conséquence.

Pouvoir diriger une séance d'échauffements et d'étirements.

- Cours 1 : Anatomie & physiologie (élémentaire)
 - a. *Définition* : Notions élémentaires d'anatomie et de physiologie appliquée à l'escalade. Comment s'entraîner, s'alimenter et reconnaître les différentes formes d'entraînement.
 - b. *Évaluation* : Épreuve écrite – questions à choix multiple.
 - c. *Nombre d'heures* : 6 – Théorique.
- Cours 2 : Echauffement & étirements
 - a. *Définition* : Démonstration et apprentissage d'une batterie d'exercices d'échauffement et d'étirements. Connaissance élémentaires des grands groupes musculaires à échauffer/étirer et des modalités d'exécution.
 - b. *Evaluation* : continue sur critères de compétences.
 - c. *Nombre d'heures* : 2 – Pratique.

2.3.11. Ouverture de voies SAE

Énoncé des compétences

Connaître les règles essentielles pour ouvrir une voie d'initiation de niveau 3, 4 et 5.

- Cours 1 : Tâches essentielles d'un ouvrier
 - a. *Définition* : Création d'une zone de travail. Apprentissage des procédures et manœuvres indispensables pour seconder un ouvrier professionnel. Adéquation entre les mouvements et positions recherchées et la déposition des prises.
 - b. *Evaluation* : continue sur critères de compétences et durant le stage pratique de 6 h – voir Stage didactique en 2.5.
 - c. *Nombre d'heures* : 3 – Théorique et pratique.

2.3.12. Évaluation, délibération, validation

1. Évaluation écrite pour les cours suivants (4 h) : responsabilité civile et pénale – assurance (cf. 2.3.2.), pratique avec des élèves occasionnels (cf.2.3.5.), connaissance des massifs (cf.2.3.7.), connaissance du matériel d'escalade et des d'équipements en falaise et SAE (cf. 2.3.8.), secourisme (cf. 2.3.9), anatomie et physiologie (cf. 2.3.10.).
2. Évaluation pratique pour les cours suivants (heures comprises dans la formation) : pratique avec des élèves occasionnels (cf. 2.3.5.), escalades imposées en falaise et SAE (cf.2.3.7.), techniques de sécurité (cf.2.3.8.), techniques de sauvetage (cf. 2.3.9.).
3. Evaluation continue pour les autres cours (heures comprises dans la formation)
4. Délibération et validation (3 h).
5. Nombre d'heures : 7 h au total.

2.4. Localisation et durée de la formation

La formation se fera en Belgique sur plusieurs week-ends de mai et septembre, et sur une semaine complète durant les vacances d'été.

2.5. Stage didactique et pratique – normes spécifiques

- 2.5.1. Ce chapitre décrit les normes particulières. Les normes générales se retrouvent dans le chapitre 1.7.
- 2.5.2. La durée du stage comprendra un **minimum de 30 heures** :
 - Stage didactique de 6 h en milieu SAE et 18 h en falaise
 - Stage pratique d'ouverture de voies 6 h en milieu SAE
- 2.5.3. Les **dossiers de stage** (voir chapitre 1.7.1.4 et annexe 6.2) sont uniquement **requis pour 12h** ou 2 journées de stage didactique en falaise.
- 2.5.4. Pour les heures de stages ne nécessitant **pas de dossier de stage** (soit 6 h en SAE, 6 h en falaise et 6 h d'ouverture de voie), le stagiaire devra faire la preuve de la réalisation de son stage par un document de type « **attestation** » – voir annexe 6.3 et 6.4 :
 - Signé et daté par son commanditaire.
 - Ce document devra préciser la date, le lieu, le nombre d'heures de prestation, le commanditaire et le nombre d'élèves.
- 2.5.5. Le stagiaire devra réaliser son **stage didactique** lors d'une activité d'un centre **ADEPS** ou du **CAB**. Pour se faire, il devra faire une demande ou une proposition de stage au Centre de Formation du CAB, au plus tard 1 mois avant le début de l'activité.
- 2.5.6. Le stagiaire devra être **supervisé par un moniteur d'escalade de niveau 2, 3, 4, par un aspirant guide ou un guide de haute montagne**.
- 2.5.7. Pour le stage pratique d'ouverture de voies en SAE (1.7.2), il sera **supervisé par un ouvrier reconnu** par la commission pédagogique (liste disponible sur demande).
- 2.5.8. Lorsque le stage est terminé, le stagiaire devra renvoyer tous les documents dûment complétés au Centre de Formation du CAB.

3. Moniteur d'escalade – niveau 2

3.1. Champ d'application du brevet – droits et prérogatives

Le moniteur d'escalade niveau 2 est compétent pour enseigner l'initiation et le perfectionnement des techniques de l'escalade en falaises équipées⁶ et en SAE, et pour conduire et diriger plusieurs cordées dans des voies de plusieurs longueurs.

Il est compétent pour organiser et gérer un stage d'escalade, et pour diriger une équipe de plusieurs moniteurs niveau 1.

Il atteste de connaissances techniques et didactiques éprouvées pour amener des grimpeurs vers une pratique précompétitive en SAE ou en falaise.

Il est compétent pour conduire et secourir un groupe dans les via ferrate.

Il maîtrise les connaissances et les techniques indispensables en matière de sécurité individuelle et collective y compris en cas de situations délicates ou de sauvetage.

Il fait preuve d'une expérience avec divers publics de pratiquants (enfants, adultes...)

En toutes circonstances, il est responsable de la sécurité.

Son terrain d'activité **exclut** les sites enneigés ou ceux dont l'accès ne peut s'effectuer qu'en traversant des zones enneigées, et les sites où la progression fait appel aux techniques alpines de neige et de glace.

La reconnaissance professionnelle de ses compétences ne concerne que la Belgique.

Dans un environnement et pour un type d'enseignement donné, le moniteur d'escalade niveau 2 pourra limiter le nombre de personnes afin de conserver la maîtrise la sécurité.

Il est responsable du respect des lois et des règles locales en matière de protection de la nature.

3.2. Conditions préalables d'accès à la formation

3.2.1. Inscription en 2 étapes (cf. 1.4)

3.2.2. Affiliation à une fédération sportive

Etre affilié au Club Alpin Belge, à l'Union Belge de Spéléologie, ou à une autre fédération nationale d'escalade.

3.2.3. Cours généraux

Avoir réussi les cours généraux de moniteur niveau 2 avant la session des cours spécifiques.

3.2.4. Brevet

Être breveté moniteur d'escalade ou d'alpinisme niveau 1.

⁶ Site aseptisé, équipé - à ne pas confondre avec l'escalade en terrain d'aventure

3.2.5. Tests probatoires

a. Définition :

- Test de performance : 200m d'escalade en falaise dont 100m en tête de cordée dans des grandes voies de plusieurs longueurs de niveau 6a et de styles variés.
- Test de sécurité : vérification de l'assurage, escalade en tête, installation de la moulinette, du relais et du rappel, descente en rappel auto assuré.
- Test de sauvetage reprenant toute la matière du niveau 1, à savoir les mouflages simples et double, remontée sur corde fixe...
- Test de connaissance sur les principaux massifs de Belgique : évaluation écrite – questions à choix multiple.

b. *Évaluation* : du niveau technique, physique et sur l'engagement des candidats.

c. *Nombre d'heures* : 14.

3.2.6. Liste de voies

- Les 10 voies les plus difficiles réalisées à vue et après travail (niveau 6a minimum)
- 5 grandes voies de 150m de niveau 6a minimum.

Ces voies devront être réalisées dans 5 massifs différents en Belgique et à l'étranger durant les 5 années précédant l'inscription.

Il s'agit d'un minimum : soyez le plus exhaustif possible !

3.3. Monographie des connaissances & compétences

3.3.1. Environnement & éthique

□ <u>Énoncé des compétences</u>

Connaître l'histoire de l'alpinisme et l'évolution historique de l'escalade

- Cours 1 : Histoire de l'escalade et de l'alpinisme
 - a. *Définition* : L'escalade moderne; origine, évolution et avenir.
 - b. *Informations* – Débat sous forme de questions - réponses.
 - c. *Nombre d'heures* : 2 - Théorique.
- Cours 2 : Géologie
 - a. *Définition* : Types de roches permettant l'escalade.
 - b. *Evaluation* : Epreuve écrit – questions à choix multiples.
 - c. *Nombre d'heures* : 2 - Théorique.

3.3.2. Environnement législatif & économique

Énoncé des compétences

Connaître sa responsabilité, celle de son « patron », celles de ses « clients » tant au niveau civil que pénal.

Connaître les démarches à réaliser avant la prise en charge d'un groupe en matière d'assurance.

Connaître les différentes formes d'assurance personnelle et collective.

En cas d'accident, pouvoir remplir une déclaration d'accident et assurer le début d'un dossier.

- Cours 1 : Accident : le constat, la déclaration, les assurances
 - a. *Définition* : Que faire (et ne pas faire) en cas d'accident ? Analyse du processus.
 - b. *Evaluation* : Epreuve écrite.
 - c. *Nombre d'heures* : 2 – Théorique et pratique.
- Cours 2 : La gestion d'un stage, projet ou évènement d'escalade
 - a. *Définition* : Les phases essentielles de la gestion d'un stage, projet ou évènement : contact avec le commanditaire, l'entretien, la définition des rôles et fonctions, les responsabilités, l'administration du stage, la préparation, la gestion du matériel d'escalade, l'évaluation globale .
 - b. *Evaluation* : Épreuve écrite - rapport de stage didactique (cf.3.5.)
 - c. *Nombre d'heures* : 4 - Théorique

3.3.3. Environnement organisationnel

Énoncé des compétences

Connaître la chaîne d'intention éducative : depuis les finalités jusqu'aux programmes, les institutions qui s'en occupent et leurs relations entre elles.

Connaître les possibilités de valorisation de son brevet.

- Cours 1 : Organisation sportive
 - a. *Définition* : Rappel des structures organisationnelles. Définition de la chaîne des intentions éducatives.
 - b. *Information* – débat sous forme de questions - réponses.
 - c. *Nombre d'heures* : 2 – Théorique

3.3.4. Conduite de groupe, animation

Énoncé des compétences

Etre capable de :

Conduire et diriger un groupe de stagiaires et de moniteurs niveau 1.

Gérer et dominer des situations inhabituelles.

Prendre des décisions, les appliquer ou les faire appliquer.

- Cours 1 : Fonctionnement d'un groupe
 - a. *Définition* : Définition d'un groupe de grimpeurs. Niveau de fonctionnement d'un groupe. Fonction requise dans un groupe. Méthodologie des prises de décision : unanimité et consensus. Influence sociale dans un groupe. Style d'animation.
 - b. *Evaluation* : Evaluation continue - Participation à un exercice de dynamique de groupe.
 - c. *Nombre d'heures* : 8 - Théorique & pratique.

3.3.5. Enseignement

Énoncé des compétences

Pouvoir enseigner en posant et résolvant les questions suivantes : Quoi, Pourquoi, A qui, Comment.

Dans des situations d'initiation et de perfectionnement être capable de :

Transmettre son savoir avec des méthodes & des techniques appropriées.

Structurer et mettre en place le programme (son contenu ainsi que les processus d'apprentissage et d'évaluation) d'un stage ou d'un cycle d'escalade avec une équipe de moniteurs niveau 1.

Former des grimpeurs aux techniques de perfectionnement (jusqu'au 6b, réchappes et sauvetage de base).

Ajuster les objectifs du programme en fonction des conditions techniques et environnementales rencontrées

Auto-évaluer le résultat de son travail en stage en fonction de ses objectifs.

Connaître et pouvoir aborder des publics différents : enfants, adolescents, handicapés...

- Cours 1 : Préparation et présentation de leçon type (Comment)
 - a. *Définition* : Détermination des rubriques essentielles et des principes de méthodologie + 2 séances de mise en pratique entre les stagiaires en séance de micro enseignement. La séance pratique 1 sera évaluée de manière formative.
 - b. *Evaluation de la séance 2* :
 - Epreuve écrite : préparation d'un cours d'une durée de 10 à 15 minutes sur une matière enseignée au cours de moniteur niveau 2. Les thèmes seront tirés au sort.
 - Epreuve pratique : cours présentés devant un responsable et un groupe de stagiaires. Ces cours seront donnés en situation (avec reproduction de situation réelle – jeux de rôles, si nécessaire).
 - c. *Nombre d'heures* : 6 h, Théorique (2h) et Pratique (2 x 2h).

Vol. 3. ESCALADE

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 8 MISE A JOUR Mai 2008

- Cours 2 : Méthodologie : organisation du contenu d'une formation (Quoi, Pourquoi)
 - a. *Définition* : Préparation d'un apprentissage. Planification d'une séance, d'un cycle de séance avec la connaissance de la chaîne des intentions éducatives et de la formation des personnes. Formulation, choix d'objectifs et moyens à mettre en place pour les réaliser.
 - b. *Evaluation* : Epreuve écrite.
 - c. *Nombre d'heures* : 4 - Théorique.

- Cours 3 : Méthodologie : l'intervention (la relation pédagogique interpersonnelle)
 - a. *Définition* : Adéquation, portée et formulation d'une intervention ou de correctifs auprès des élèves ou des initiateurs qui sont sous sa responsabilité.

Règles essentielles définissant l'échange et le dialogue par un questionnement approprié et adéquat pour permettre à l'élève de s'approprier les contenus nécessaires ; adaptation, ajustement des rapports enseignant – élèves.
 - b. *Evaluation* : Théorique et pratique (voir cours 5).
 - c. *Nombre d'heures* : 2 – Théorique et pratique.

- Cours 4 : Méthodologie : l'évaluation des actions didactiques
 - a. *Définition* : Types et méthodes d'évaluation. Analyse et auto-évaluation du processus d'apprentissage (centré sur l'élève). Analyse et auto-évaluation du processus d'enseignement (centré sur l'enseignant). Evaluation formative, certificative, diagnostique
 - b. *Evaluation* : Epreuve écrite et application lors des préparations des séances avec les élèves occasionnels (voir cours 5).
 - c. *Nombre d'heures* : 2 - Théorique.

- Cours 5 : Pratique avec des élèves occasionnels
 - a. *Définition* : Après préparation théorique et écrite, 3 séances de mise en situation avec des élèves en falaise et en SAE. Débriefing et échange chargés de cours/stagiaires après l'écolage. Les thèmes seront :
 - Le perfectionnement des élèves de 5b à 6a.
 - Qu la gestion d'un groupe comprenant un moniteur niveau 1 et des élèves occasionnels : dans ce cas l'écolage se fera dans du 4c à 5a.
 - b. *Evaluation* : De la prestation sur critères de compétence – voir 3.3.5.
 - c. *Nombre d'heures* : 16h – Pratique (5h falaise x 2, 3h SAE, et 3h débriefing).

- Cours 6 : Publics particuliers
 - a. *Définition* : Notions théoriques et pratiques de l'approche de l'escalade avec des publics différenciés sur SAE et sur falaise : enfants de homes, personnes présentant un handicap...
 - b. *Evaluation* : De la prestation sur critères de compétence – voir 3.3.5.
 - c. *Nombre d'heures* : 4 – Théorique et pratique.

3.3.6. Aptitudes physiques

Énoncé des compétences

Etre capable de supporter un effort physique spécifique de longue durée.

- Durant le stage.
 - a. *Définition* : Observation de la condition physique du stagiaire durant les heures d'entraînement en escalade imposée.
 - b. *Evaluation* : Sur le critère de compétence « Gestuelle, aisance, performance et engagement » - voir 3.3.7.
 - c. *Nombre d'heures* : fait partie du paragraphe 3.3.7.

3.3.7. Techniques de progression

Énoncé des compétences

Etre capable de grimper du 6a :

En tête de cordée, avec aisance et en utilisant un répertoire gestuel complet,

Dans différents massifs d'escalade,

Sur plusieurs longueurs et en moulinette,

Sur tous les types de rochers ou de supports,

Dans des styles différents : dévers, surplomb, dièdre, dalle...

En utilisant des techniques particulières : escalade artificielle, escalade sur coinces.

Maîtriser les techniques de pitonnage (piton, broche, spit...)

Avoir une connaissance approfondie des topos des massifs belges (principalement) et savoir mettre en pratique ses connaissances lors d'une formation.

Etre capable d'augmenter son niveau technique par l'escalade après travail.

- Cours 1 : Gestuelle – modélisation & construction de mouvements
 - a. *Définition* : Les paramètres et les composantes de l'escalade selon 2 modèles. Construction des mouvements.
Démonstration par un grimpeur des phases théoriques par thèmes
 - b. *Evaluation* : Sur base des critères de compétence.
 - c. *Nombre d'heures* : 5 – Théorique et pratique.

Vol. 3. ESCALADE

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 8 MISE A JOUR Mai 2008

- Cours 2 : Escalade imposées en falaise et SAE
 - a. *Définition* : Le niveau des voies sera au moins du 6a.

Le stagiaire doit pouvoir confirmer son niveau 6a. Ce critère est éliminatoire.
Analyse par les encadrants, de la gestuelle, des opportunités à développer au point de vue technique, stratégique et engagement dans le cadre de séances à thème :
 - SAE : introduction aux séances types bloc, résistance, continuité... : 3h
 - Voies d'une longueur en falaise : escalade sportive à vue et après travail : 4h
 - Voies de plusieurs longueurs en falaise équipée : 16h
 - Voies de plusieurs longueurs en terrain d'aventure : 16h
 - b. *Evaluation* : A partir des critères de compétences suivants:
 - ✓ *Techniques de sécurité et de progression*
 - ✓ *Réussite de la voie – minimum 6a*
 - ✓ *Gestuelle, aisance, performance et engagement*
 - ✓ *Comportement avec l'environnement (physique et humain)*
 - c. *Nombre d'heures* : 39 – Pratique.

- Cours 3 : Equipement en falaise – Terrain d'aventure
 - a. *Définition* : Apprentissage d'équipement de voies en falaises – tous types comme pitonnage, forage, expansions... (excepté le système de scellement de broche qui sera étudié au niveau 3).
 - b. *Evaluation* : Sur les critères de compétence « *Techniques de sécurité et de progression* » - voir cours 2.
 - c. *Nombre d'heures* : 4 – Théorique et pratique.

- Cours 4 : Progression sur coincesurs – Terrain d'aventure
 - a. *Définition* : Apprentissage des techniques de progression sur coincesurs : coincesurs simples (trapèzes, hexagones...) et coincesurs à cames (friends, tricams...).
 - b. *Evaluation* : Sur les critères de compétence « *Techniques de sécurité et de progression* » - voir cours 2.
 - c. *Nombre d'heures* : 4 – Théorique et pratique.

- Cours 5 : L'escalade artificielle – Terrain d'aventure
 - a. *Définition* : Apprentissage des techniques de progression en escalade artificielle : placements des points, utilisation des étriers (école d'artif)
 - b. *Evaluation* : Sur les critères de compétence « *Techniques de sécurité et de progression* » - voir cours 2.
 - c. *Nombre d'heures* : 4 – Théorique et pratique.

3.3.8. Sécurité

Énoncé des compétences

Maîtriser toutes les techniques de sécurité nécessaires à la progression de sa cordée en falaise équipée et en SAE, dans des circonstances normales (1 ou 2 second) ou particulières (plus de deux seconds).

Connaître et être attentif en toute situation aux consignes de sécurité

Avoir une connaissance approfondie du matériel et de son utilisation : casque, corde, baudrier, dégaines, descendeur, ...

Pouvoir reconnaître l'équipement mis en place et faire l'adéquation entre celui-ci et l'utilisation du matériel d'escalade et des techniques de sécurité.

Connaître les techniques de sécurité pour la progression en via ferrata.

- Cours 1 : Techniques de sécurité particulières
 - a. *Définition* : Application de techniques particulières de sécurité.
 - Révision des techniques enseignées au niveau 1 (1h);
 - Techniques de sécurité pour la progression d'une cordée comportant 3, voire 4 seconds dans des voies d'initiation (1h) ;
 - Les rappels pendulaires en traversée et zone déversante (2h) ;
 - Révision des nœuds et nœuds particuliers (1h) ;
 - L'assurage en traversée, pendule... (1h) ;
 - Techniques de progression et sauvetage en via ferrata (4h).
 - b. *Evaluation* : Epreuve pratique et évaluation continue pendant la formation. **Cette matière est éliminatoire.**
 - c. *Nombre d'heures* : 12 – Théorique et pratique (10h) – examens (2 h)
- Cours 2 : L'assurage du premier de cordée - le vol
 - a. *Définition* : Définition de la chaîne d'assurage, du facteur de chute et de la force choc sur le grimpeur et le matériel d'escalade en place en fonction de l'environnement (danger objectif). Mise en pratique des techniques de sécurité d'assurage : anticipation, assurage dynamique, différents systèmes d'assurage, gestion de la demande de corde.....
 - b. *Evaluation* : Sur les critères de compétence « Techniques de sécurité et de progression » - voir 3.3.7.
 - c. *Nombre d'heures* : 2 – Théorique et pratique.

3.3.9. Secours et sauvetage

Énoncé des compétences

En falaise, être capable de tirer son second ou soi-même d'une situation critique au moyen des techniques de sauvetage et d'auto sauvetage.

Etre également capable de gérer le sauvetage d'une autre cordée en difficulté et de participer à une intervention d'urgence avec un organisme agréé.

Pouvoir fournir les premiers soins et connaître les procédures à suivre pour prévenir les secours.

- Cours 1 : Pratique à l'intervention d'urgence – mise en situation.
 - a. *Définition* : Exercices **au pied** d'un massif rocheux. Mise en application des techniques de premiers soins, des « gestes qui sauvent »,
 - b. *Evaluation* : immédiate durant la participation aux exercices
 - c. *Nombre d'heures* : 4 – Théorique et pratique.
- Cours 2 : Techniques de sauvetage
 - a. *Définition* : Auto-sauvetage (rappel). Sauvetage du second, de la cordée par elle-même, d'une autre cordée en difficulté. Mise en situation en grande hauteur.
 - b. *Evaluation* : Examen pratique – mise en situation réelle – **Cette matière est éliminatoire.**
 - c. *Nombre d'heures* : 25 – Théorique et pratique en Belgique et à l'étranger (20 h) – révision (2 h) - examen (3 h).

3.3.10. Physiologie de l'effort

Énoncé des compétences

Posséder les bases anatomiques et physiologiques élémentaires pour pouvoir reconnaître les différentes formes d'entraînement : endurance, résistance, force.

Être capable de s'entraîner et de s'alimenter en conséquence.

Pouvoir superviser une séance d'échauffement et d'assouplissement.

Connaître les pathologies propres à l'escalade et les traitements envisageables.

- Cours 1 : Physiologie de l'effort
 - a. *Définition* : Notions plus poussées d'anatomie et de physiologie appliquée à l'escalade. Pathologies spécifiques à l'escalade : premier diagnostic et traitements envisageables.
 - b. *Evaluation* : Épreuve écrite – questions à choix multiples.
 - c. *Nombre d'heures* : 3 – Théorique.
- Cours 2 : Techniques d'entraînement et introduction à la compétition
 - a. *Définition* : Définition des techniques élémentaires d'entraînement avec, comme objectif principal, l'accès aux tests probatoires de moniteur d'escalade niveau 3. Mise en place d'une séance d'échauffement et d'assouplissement.
 - b. *Evaluation* : Sur les critères de compétence « Gestuelle, aisance, performance, engagement» - voir 3.3.7.

CENTRE DE FORMATION DU CLUB ALPIN BELGE - FEDERATION FRANCOPHONE
FORMATION DES MONITEURS EN ALPINISME, ESCALADE, RANDONNEE

Vol. 3. ESCALADE

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 8 MISE A JOUR Mai 2008

c. *Nombre d'heures* : 3 – Théorique et pratique.

3.3.11. Ouverture de voies SAE

Énoncé des compétences

Connaître les normes ISO concernant les SAE.

Connaître les démarches techniques essentielles pour aborder des projets d'aménagement de SAE avec un constructeur de SAE.

Etre capable d'équiper une SAE déjà construite, l'entretenir et construire des voies jusqu'au niveau 6a.

- Cours 1 : Projet d'aménagement
 - a. *Définition* : Définition d'un projet. Processus et démarches techniques et administratives.
 - b. *Information*
 - c. *Nombre d'heures* : 1 – Théorique.
- Cours 2 : Ouverture de voies
 - a. *Définition* : Ouverture de voies de niveau 6a et plus. Adéquation entre les positions et mouvements recherchés et la disposition des prises.
 - b. *Evaluation* : Continue durant le cours et durant le stage pratique de 6h – voir Stage didactique en 2.5.
 - c. *Nombre d'heures* : 4 – Théorie et pratique.

3.3.12. Évaluation, délibération, validation

1. Évaluation écrite (5 h) pour les cours suivants : géologie (cf.3.3.1.), accident - assurance (cf. 3.3.2.), gestion d'un stage d'escalade (cf. 3.3.2.), préparation et présentation de leçon type (cf.3.3.5), méthodologie : organisation et contenu d'une formation (cf.3.3.5), méthodologie : l'évaluation des actions didactiques (cf.3.3.5), physiologie de l'effort (cf. 3.3.10.).
2. Évaluation pratique pour les cours suivants (heures comprises dans la formation) : préparation et présentation de leçon type (cf. 3.3.5.), pratique avec des élèves occasionnels (cf. 3.3.5.), escalades imposées en falaises (cf.3.3.7.), techniques de sécurité particulières (cf.3.3.8.), techniques de sauvetage (cf.3.3.9).
3. Évaluation continue pour les autres cours (heures comprises dans la formation)
4. Délibération et validation (3 h).
5. Nombre d'heures : 8 h au total.

3.4. Localisation et durée de la formation

La formation se fera en Belgique durant plusieurs week-ends de mai et septembre et sur deux semaines de formation durant l'été, dont une semaine en Belgique et une semaine dans le sud de la France (lieu variable selon les années).

3.5. Stage didactique et pratique – normes spécifiques

- 3.5.1. Ce chapitre décrit les normes particulières. Les normes générales se retrouvent dans le chapitre 1.7.
- 3.5.2. La durée du stage comprendra un minimum de 30 heures :
- Stage didactique de 24 h en falaise en tant que responsable d'activité, avec minimum 10 élèves et 2 moniteurs niveau 1 sous sa responsabilité.
 - Stage pratique d'ouverture de voies de 6 h en milieu SAE.
- 3.5.3. Le stagiaire devra faire une demande ou une proposition de stage au Centre de Formation du CAB, au plus tard 1 mois avant le début de l'activité.
- 3.5.4. Le dossier de stage (voir chapitre 1.7.1.4 et annexe 6.2) est requis pour la totalité du stage didactique.
- 3.5.5. Le stagiaire devra être supervisé par un moniteur d'escalade de niveau 3 ou 4, par un aspirant guide ou un guide de haute montagne, par une personne mandatée par la commission pédagogique.
- 3.5.6. Si le stage didactique est réalisé en France, celui-ci devra être supervisé par un BEES 1^{er} ou 2^e degré français.
- 3.5.7. Pour le stage pratique d'ouverture de voies en SAE (1.7.2), le stagiaire devra faire la preuve de la réalisation de son stage par un document de type « **attestation** » – voir annexe 6.4 :
- Signé et daté par son maître de stage (ouvreur reconnu par la commission pédagogique - liste disponible sur demande).
 - Ce document devra préciser la date, le lieu, le nombre d'heures de prestation, le commanditaire.
- 3.5.8. Lorsque le stage est terminé, le stagiaire devra renvoyer tous les documents dûment complétés au Centre de Formation du CAB.

4. Moniteur d'escalade – niveau 3

4.1. Champs d'application du brevet – droits et prérogatives

Le moniteur d'escalade niveau 3 est compétent pour enseigner l'initiation et le perfectionnement de l'escalade jusqu'à la compétition et le plus haut niveau en S.A.E., falaises équipées et terrain d'aventure, et pour conduire et diriger plusieurs cordées dans des voies de plusieurs longueurs.

Il est compétent pour organiser et gérer un stage d'escalade, et pour diriger une équipe de plusieurs moniteurs niveau 1 et niveau 2.

Il maîtrise les connaissances et les techniques indispensables en matière de sécurité individuelle et collective y compris en cas de situations délicates ou de sauvetage.

Il est compétent pour conduire et encadrer un groupe dans les vie ferrate.

Il atteste de connaissances techniques et didactiques éprouvées, lui permettant d'amener des grimpeurs vers une pratique compétitive en SAE et au plus haut niveau en falaise.

Il est apte à mener des escalades en terrain d'aventure.

Il maîtrise les connaissances et les techniques indispensables en matière de sécurité individuelle et collective y compris en cas de situations délicates ou de sauvetage.

Il fait preuve d'une expérience avec divers publics de pratiquants (enfants, adultes...) et avec certains publics particuliers (délinquants, toxicomanes, handicapés...).

En toutes circonstances, il est responsable de la sécurité.

Tous les brevetés exerçant à l'étranger devront respecter les champs de compétence et les prérogatives des diplômes du pays d'accueil.

Son terrain d'activité **exclut** les sites enneigés ou ceux dont l'accès ne peut s'effectuer qu'en traversant des zones enneigées, et les sites où la progression fait appel aux techniques alpines de neige et de glace.

Dans un environnement et pour un type d'enseignement donné, le moniteur pourra limiter le nombre de personnes afin de conserver la maîtrise de la sécurité.

Il est responsable du respect des lois et des règles locales en matière de protection de la nature.

4.2. Conditions préalables d'accès à la formation

4.2.1. Inscription en 2 étapes (cf. 1.4)

4.2.2. Affiliation à une fédération sportive

Etre affilié au Club Alpin Belge, à l'Union Belge de Spéléologie, ou à une autre fédération nationale d'escalade.

4.2.3. Cours généraux

Avoir réussi les cours généraux de moniteur niveau 3 avant la session des cours spécifiques.

4.2.4. Brevet

Être breveté moniteur d'escalade niveau 2.

4.2.5. Tests probatoires

a. *Définition :*

- Test de performance : Réalisation de 3 voies de niveau 6c/7a à vue et en tête sur SAE.
- Test de sécurité/sauvetage : Le candidat devra résoudre une situation problème en toute sécurité en utilisant une partie des techniques enseignées aux niveau 1 et 2 (réchappe, mouflages, descente de blessé...)
- Interview sur la liste de voies (cf.4.2.6.);

b. *Evaluation* : de la réussite de 2 voies sur 3 pour le test de performance, de la réussite du test de sécurité/sauvetage, et de la vérification de la liste de voies.

c. *Nombre d'heures* : 8.

4.2.6. Liste de voies

- Les 10 voies les plus difficiles réalisées à vue et après travail (niveau 6c/7a minimum).
- 10 grandes voies⁷ de minimum 200 m d'envergure (niveau TD+ minimum) dont 5 en terrain d'aventure⁸.
- 1 voie⁹ de 400 m d'envergure (niveau TD+ minimum).

Toutes ces voies devront être réalisées dans 5 massifs différents, y compris à l'étranger, durant les 5 années précédant l'inscription.

Il s'agit d'un minimum : soyez le plus exhaustif possible !

⁷ Niveau minimum requis : TD+

⁸ Voie en terrain d'aventure : voie non équipée ou dont l'équipement en place est incomplet ou vétuste, et nécessitant le placement de points de progression (pitons, coinces, plaquettes...)

⁹ Niveau minimum requis : TD+

4.3. Monographie des connaissances et compétences

A ce stade de la formation, la monographie qui suit et les cours généraux ADEPS, sont équivalents au « BEES 1^{er} degré français » (équivalence académique)

4.3.1. Environnement et éthique

Énoncé des compétences

Connaître l'environnement physique de la discipline

- Cours 1 : Géologie et écologie des milieux rocheux escarpés
 - a. *Définition* : Cours théorique avec support photographique et matériel (géologie).
 - b. *Evaluation* : Echanges.
 - c. *Nombre d'heures* : 2 - Théorique.

4.3.2. Environnement législatif et économique

Énoncé des compétences

Savoir que le grimpeur est « un client », et qu'il fait partie d'un marché en pleine évolution et en pleine extension. Comment faire face à la demande ? Quelle attitude avoir ?

Connaître le cadre juridique et institutionnel de l'environnement de la profession de moniteur d'escalade. Appliquer les réglementations professionnelles en Belgique et à l'étranger.

Avoir pleine connaissance des responsabilités pénales et civiles en cas d'accident.

- Cours 1 : Le marché de l'escalade
 - a. *Définition* : Définition du « client ». Attitudes et techniques permettant au moniteur de comprendre et de réagir face au « marché ». Déontologie.
 - b. *Evaluation* : Epreuve écrite.
 - c. *Nombre d'heures* : 4 - Théorique.
- Cours 2 : Association professionnelle des métiers de la montagne (UPMM) en Belgique
 - a. *Définition* : Cadre institutionnel et juridique de l'environnement professionnel. Fonctionnement des structures. Réglementation en vigueur.
 - b. *Evaluation* : Débat sous forme de questions – réponses.
 - c. *Nombre d'heures* : 2 – Théorique.
- Cours 3 : Accidents - responsabilités civile et pénale
 - a. *Définition* : Analyse critique de cas réels avec un spécialiste.
 - b. *Information* : Débat sous forme de questions – réponses.
 - c. *Nombre d'heures* : 2 – Théorique.

- Cours 4 : Compétitions
 - a. *Définition* : Réglementations et principes d'organisation, explication du règlement international en vigueur et utilisation de celui-ci lors de la mini-compétition.
 - b. *Evaluation* : Echanges.
 - c. *Nombre d'heures* : 2 - Théorique.

4.3.3. Conduite de groupe et animation

Énoncé des compétences

Comprendre les mécanismes de communication. Savoir que la communication ne se délègue pas, mais qu'elle se confond avec la mise en œuvre des compétences du moniteur et s'y intègre.

Se connaître, apprendre à entrer en phase avec les autres et adapter son comportement à tout type de public.

Pouvoir diriger et maîtriser l'activité d'une équipe d'encadrants sur le terrain avec efficacité.

- Cours 1 : L'efficacité du leader
 - a. *Définition* : Attitudes de base qui permettent au moniteur de se positionner de façon opportune face aux différentes situations de communication et de les rendre plus performantes.
 - b. *Evaluation* : Participation à un exercice de dynamique de groupe.
 - c. *Nombre d'heures* : 3 - Théorique & pratique.

- Cours 2 : Profils de personnalité
 - a. *Définition* : Développement d'une grille de lecture de profils de personnalité et de caractère. Se connaître mieux et ensuite appréhender la manière de communiquer avec les autres.
 - b. *Evaluation* : Sur critères de compétence.
 - c. *Nombre d'heures* : 3 – Théorique.

- Cours 3 : Gestion d'un groupe d'encadrants
 - a. *Définition* : Animation d'un groupe : développement de la problématique d'organisation particulière à la SAE et à la falaise. Objectifs de la rentabilité et degré de satisfaction des stagiaires et encadrants.
 - b. *Evaluation* : Sur critères de compétence.
 - c. *Nombre d'heures* : 4 – Théorique et pratique.

4.3.4. Enseignement

Énoncé des compétences

Pouvoir enseigner et entraîner en posant et résolvant les questions suivantes : quoi, pourquoi, à qui, comment.

Être capable de diriger des séances de perfectionnement et d'entraînement à l'escalade étant donné les situations et les lieux suivants :

- ✓ En falaise équipée ;
- ✓ En terrain d'aventure ;
- ✓ En blocs extérieurs et intérieurs ;
- ✓ En SAE, dans le but de préparation aux compétitions diverses de niveaux provincial, régional, communautaire et national (blocs, voies...).

Transmettre son savoir avec des stratégies, méthodes et techniques appropriées.

Structurer, mettre en place et évaluer le programme (son contenu ainsi que les processus d'apprentissage, d'entraînement et d'évaluation) d'un stage de perfectionnement avec une équipe de moniteurs niveau 1 ou 2, ou d'un cycle d'escalade de haut niveau.

Connaître et pouvoir aborder des publics différents : enfants, adolescents, handicapés...

- Cours 1 : Pratiques didactiques spécifiques au perfectionnement en falaise équipée.
 - a. *Définition* : Méthodologie du travail d'une voie à un niveau supra-maximal, de réussite de voie maximale à vue.

En fonction des défauts détectés chez les stagiaires, proposer des exercices adaptés pour remédier aux difficultés (techniques, physiques, stratégiques et psychologiques...).

b. *Evaluation* :

- Epreuve écrite : travail de programmation et d'évaluation
- Sur critères de compétences.
 - c. *Nombre d'heures* : 8 – Théorique (2 h) et mise en pratique (2 x 3 h) avec des élèves occasionnels.

- Cours 2 : Pratiques didactiques spécifiques au perfectionnement et entraînement en SAE.

a. *Définition* : Mise en place de séances d'entraînement spécifique des filières énergétiques (continuité – résistance – force, volume et intensité), de gestuelle, de stratégie (gestion des potentiels physiques, techniques...), de planification (micro, méso et macrocycles). Choix des exercices de progression et travail sur la motivation.

b. *Evaluation*

- Epreuve écrite : travail de programmation et d'évaluation.
- Sur critères de compétences.
 - c. *Nombre d'heures* : 8 – Théorique (2 h) et mise en pratique (2 x 3 h) avec des élèves occasionnels.

- Cours 3 : Méthodes, tests d'analyse et d'évaluation de la progression adaptés au haut niveau
 - a. *Définition* : créer une grille d'évaluation en sélectionnant les critères permettant de détecter les défauts spécifiques à une pratique de niveau 6b au moins. Stratégie des contenus et des moments d'évaluation (rapport de la programmation et de l'évaluation : voies seuils, voies cibles).
 - b. *Evaluation* : Epreuve écrite sur base de la théorie et des séances pratiques.
 - c. *Nombre d'heures* : 6 – Préparation (2 h), mise en pratique (2 h) d'une grille par groupe avec des élèves occasionnels et débriefing (2 h).

- Cours 4 : Pratiques didactiques adaptées à la réalisation d'une compétition
 - a. *Définition* : Gestion du stress. Temps d'échauffement. Rythme d'activité. Préparation mentale.
 - b. *Evaluation* : Sur critères de compétence.
 - c. *Nombre d'heures* : 4 – Pratique dans le cadre de la réalisation d'une mini-compétition avec élèves occasionnels de niveau 6b au moins.

- Cours 5 : Pratiques adaptées aux handicapés
 - a. *Définition* : Séance pratique avec des handicapés (moteurs ou mentaux légers). Définition et choix d'exercices adaptés. Analyse de la problématique spécifique.
 - b. *Evaluation* : Sur critères de compétence.
 - c. *Nombre d'heures* : 5 – Préparation (2 h) et pratique (3 h) avec des élèves occasionnels.

- Cours 6 : Pratiques d'entraînement adaptées aux enfants et adolescents
 - a. *Définition* : Session d'entraînement tenant compte des impératifs physiologiques de l'enfant et de l'adolescent, des aspects ludiques (motivation – gestion du stress) et de la détection de talent.
 - b. *Evaluation* : Sur critères de compétence.
 - c. *Nombre d'heures* : 5 – Préparation (2 h) et pratique (3 h) avec des élèves occasionnels.

4.3.5. Entraînement

□ Énoncé des compétences

Posséder les bases théoriques et le vécu pratique permettant de gérer et planifier un entraînement en escalade sportive : filières énergétiques, qualités neuromusculaires, planification, délai de récupération, surentraînement, pathologies, diététique, préparation mentale...

- Cours 1 : Théorie de l'entraînement
 - a. *Définition* : Filières énergétiques, qualités neuromusculaires, planification de séances et de cycles d'entraînement, délais de récupération, surentraînement.
 - b. *Evaluation* : Epreuve écrite – questions à choix multiples.
 - c. *Nombre d'heures* : 8 – Théorique.

- Cours 2 : Pratique de l'entraînement en SAE
 - a. *Définition* : Entraînement des différentes filières énergétiques et des différentes qualités neuromusculaires : force pure, force explosive, résistance, continuité... Construction d'une séance de 3 heures pour chaque filière, et débriefing général (1 h).
 - b. *Evaluation* : Sur le choix des exercices, sur le type de progression et le travail réalisé.
 - c. *Nombre d'heures* : 10 – Pratique.

- Cours 3 : Pratique de l'entraînement en falaise équipée
 - a. *Définition* : construction de 2 séances de 5 h sur différents thèmes (gestuelle, stratégie, après travail...) et débriefing après chaque séance (2 x 1 h).
 - b. *Evaluation* : Sur critères de compétence.
 - c. *Nombre d'heures* : 12 – Pratique.

- Cours 4 : Facteurs psychologiques et techniques d'entraînement associés
 - a. *Définition* : Présentation des différentes techniques utilisées en escalade. Yoga et eutonie.
 - b. *Evaluation* : Sur critères de compétence.
 - c. *Nombre d'heures* : 2 – Théorique et pratique.

- Cours 5 : Techniques d'entraînement de la souplesse
 - a. *Définition* : Démonstration et apprentissage d'une batterie d'exercices d'échauffement et d'étirements. Connaissances élémentaires des grands groupes musculaires à échauffer/étirer et des modalités d'exécution (contracté/relâché, CRAC...).
 - b. *Evaluation* : Sur critères de compétence.
 - c. *Nombre d'heures* : 2 – Pratique.

4.3.6. Techniques de progression

□ Énoncé des compétences

Connaître et maîtriser les pratiques gestuelles spécifiques au perfectionnement et au haut niveau.

Etre capable de détecter et de corriger les défauts techniques du grimpeur.

Confirmer ses compétences de grimpeurs de niveau 6c/7a dans tous les styles et terrains d'escalade.

- Cours 1 : Escalades imposées en falaise équipée
 - a. *Définition* : Le niveau des voies sera au moins du 6c/7a.

**Le stagiaire doit pouvoir confirmer ses compétences en 6c/7a.
Ce critère est éliminatoire.**

Analyse de la gestuelle, des opportunités à développer au point de vue technique, stratégique et engagement.

Applications avec participation de grimpeurs de haut niveau.

Création et utilisation de grilles d'évaluation adaptées. Evaluation continue de l'activité.

- Escalade sportive : mise en application des techniques d'entraînement (cf.4.3.5).
- Escalade sportive en grande voie équipée : transfert des compétences dans des voies d'envergure et d'engagement significatif (min 250 m).
- b. *Evaluation* : Continue, à partir des critères de compétences suivants :
 - ✓ *Techniques de sécurité et de progression*
 - ✓ *Réussite de la voie – minimum 6c/7a*
 - ✓ *Gestuelle, aisance, performance*
 - ✓ *Comportement avec l'environnement (physique et humain)*
 - ✓ *Motivation et engagement avec lucidité !*
- c. *Nombre d'heures* : 24 (3 jours) – Pratique.

- Cours 2 : Escalades imposées en terrain d'aventure.

- a. *Définition* : Réalisation de voies en TA sur des itinéraires non sécurisés, non équipés à demeure ou peu équipés (relais équipé) nécessitant la pose par la cordée de ses propres protections. Ces voies doivent être connues comme non équipées ou très peu équipées à la date de la réalisation.
 - Escalade en fissures, escalade artificielle, voies mixte libre/artif, recherche d'itinéraire...
 - Minimum 1 voie d'engagement significatif (min 250 m, TD+)
 - Minimum 2 autres voies d'envergure moyenne mais présentant un intérêt particulier au niveau technique, progression...
- b. *Evaluation* : Sur le critère de compétence « Techniques de sécurité et de progression » - voir cours 1.
- c. *Nombre d'heures* : 24 (3 jours) – Pratique

4.3.7. Sécurité

Énoncé des compétences

Maîtriser toutes les techniques de sécurité nécessaires à la progression de sa cordée en SAE, falaise équipée et terrain d'aventure.

Connaître et être attentif en toute situation aux consignes de sécurité.

Avoir une connaissance complète et approfondie du matériel et de son utilisation : coinces, pitons, crochets...

Pouvoir reconnaître l'équipement mis en place et faire l'adéquation entre celui-ci et l'utilisation du matériel d'escalade et des techniques de sécurité.

- Cours 1 : Techniques d'assurage en terrain d'aventure
 - a. *Définition* : Explications théoriques et démonstrations : coinces, friends, couplage de points d'ancrages aléatoires (coinces, pitons...), techniques des « big walls ».
 - b. *Evaluation* : Sur le critère de compétence « *Techniques de sécurité et de progression* » - voir 4.3.6.
 - c. *Nombre d'heures* : 4 – Théorique et pratique.

- Cours 2 : Techniques d'auto-assurage
 - a. *Définition* : Techniques d'auto assurage .Comment évoluer seul en paroi ?
 - b. *Evaluation* : Sur le critère de compétence « *Techniques de sécurité et de progression* » - voir 4.3.6.
 - c. *Nombre d'heures* : 4 – Pratique dans le cadre du travail d'équipement de voie (voir cours 3).

- Cours 3 : Techniques d'équipement en falaise
 - a. *Définition* : Travail d'équipement réalisé en falaise avec placement de broches scellées.
 - b. *Evaluation* : Sur le critère de compétence « *Techniques de sécurité et progression* » - voir 4.3.6.
 - c. *Nombre d'heures* : 4 – Pratique.

4.3.8. Secours et sauvetage

Énoncé des compétences

Etre capable de participer à une intervention de sauvetage en paroi avec une équipe agréée et utilisation de civière. Pouvoir fournir les premiers soins.

- Cours 1 : Technique de sauvetage en falaise avec civière
 - a. *Définition* : Réalisation d'un treuillage et d'une évacuation d'un blessé avec civière.
 - b. *Evaluation* : Sur les critères de compétence.
 - c. *Nombre d'heures* : 5 – Pratique.

4.3.9. Physiologie de l'effort

Énoncé des compétences

Connaître les théories spécifiques à l'escalade de haut niveau.

- Cours 1 : Physiologie
 - a. *Définition* : Théorie spécifique à l'escalade de haut niveau. Pathologies liées à la pratique de l'escalade intensive. Diététique adaptée à la performance en escalade.
 - b. *Evaluation* : Epreuve écrite (en même temps que celle concernant l'entraînement – voir 4.3.5.).
 - c. *Nombre d'heures* : 6 – (3 x 2 h) Théorique.

4.3.10. Ouverture de voies SAE

Énoncé des compétences

Etre capable d'ouvrir des voies jusqu'au niveau 6c/7a, et connaître les consignes spécifiques nécessaires à l'ouverture de voies de compétition.

- Cours 1 : Création de voies de compétition
 - a. *Définition* : Description, consignes, particularité...
 - b. *Evaluation* : continue durant le cours.
 - c. *Nombre d'heures* : 5 – Théorique et pratique.

4.3.11. Évaluation, délibération, validation

1. Évaluation écrite (5 h) pour les cours suivants : le marché de l'escalade (cf.4.3.2.), pratiques didactiques spécifiques au perfectionnement en falaise équipée et en SAE (cf. 4.3.4.), méthodes, tests d'analyse et d'évaluation de la progression adaptés au haut niveau (cf. 4.3.4.), théorie de l'entraînement (cf. 4.3.5), physiologie de l'effort (cf. 4.3.9.).
2. Évaluation pratique pour les cours suivants (heures comprises dans la formation) : pratiques didactiques spécifiques au perfectionnement en falaise équipée et en SAE (cf. 4.3.4.), pratique de l'entraînement en falaise équipée et en SAE (cf. 4.3.5.), escalades imposées en falaise équipée et terrain d'aventure (cf.4.3.6.).
3. Évaluation continue pour les autres cours (heures comprises dans la formation)
4. Délibération et validation (3 h).
5. Nombre d'heures : 8 h au total.

4.4. Localisation et durée de la formation

La formation se fera en Belgique durant plusieurs week-ends de mars à septembre et sur deux semaines de formation durant l'été, dont une semaine en Belgique et une semaine dans le sud de la France (lieu variable selon les années).

4.5. Stages pratiques – normes spécifiques

4.5.1. Ce chapitre décrit les normes particulières. Les normes générales se retrouvent dans le chapitre 1.7.

4.5.2. La durée du stage comprendra un minimum de 50 heures.

4.5.3. Le stage aura 3 formes possibles :

4.5.3.1. Réalisation d'un travail consacré à un sujet concernant un aspect particulier du perfectionnement en escalade.

4.5.3.2. Réalisation d'un suivi d'entraînement de deux grimpeurs de niveau 6b/6c minimum sur une période de 10 semaines au moins, et représentant un total minimum de 50 h de pratique avec les grimpeurs sur le terrain (SAE et/ou falaise).

4.5.3.3. Participation à une saison de compétition nationale avec un ou plusieurs ouvreurs spécialisés et reconnus par la commission pédagogique. Rédaction d'un rapport technique sur le planning et le travail réalisé.

4.5.4. En fonction du contenu du travail, le maître de stage sera un moniteur d'escalade de niveaux 3 ou 4, un aspirant guide ou guide de haute montagne, un spécialiste technique reconnu par la commission pédagogique ou une personnalité scientifique (cadre universitaire).

4.5.5. Le titulaire et les chargés de cours peuvent, si telle est leur intention, être maître de stage.

5. Entraîneur en escalade – niveau 4

Ce niveau sera détaillé ultérieurement

6. Annexes

6.1. Liste de voies

6.2. Evaluation du travail didactique en falaise

6.3. Attestation de participation en SAE et en falaise

6.4. Attestation de participation – construction de voies en SAE

Vol. 3. ESCALADE

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 8 MISE A JOUR Mai 2008

Annexe 6.2 – 1 / 5

pages

NIVEAU DE FORMATION ① ②

EVALUATION DU TRAVAIL DIDACTIQUE EN FALAISE

Nom et prénom du candidat :

Nom et prénom du maître de stage :

Moniteur niveau II III IV - Aspirant guide - Guide de haute montagne

Référence de formation

 /

▪ Activités programmées par ADEPS CAB Cercle CAB UBS

Activités programmées par un autre organisme ou une autre association :

Dénomination :

Adresse :

.....

..... Tél. :

▪ Définition de l'activité programmée :

▪ Nom et prénom du responsable de l'activité programmée :

.....

En annexe de ce document :

- La définition du projet de stage
- Préparations de leçon et planning d'activité
- Rapport de stage

Endroit (s)	Date	Nombre d'heures	Nombre d'élèves

**Document à renvoyer dûment rempli et signé par le stagiaire et le maître de stage
au Centre de Formation du CAB**

CENTRE DE FORMATION DU CLUB ALPIN BELGE - FEDERATION FRANCOPHONE
FORMATION DES MONITEURS EN ALPINISME, ESCALADE, RANDONNEE

Vol. 3. ESCALADE

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 8 MISE A JOUR Mai 2008

Annexe 6.2 – 2 / 5 pages

A.EVALUATION

L'évaluation est valable pour les 2 premiers niveaux.

- *Au niveau 1* : le maître de stage jugera le « candidat moniteur » sur son aptitude à enseigner aux élèves.
- *Au niveau 2* : l'évaluation portera également sur la manière dont le moniteur dirige son stage et ses moniteurs de niveau 1.

TB = Très Bien B = Bien AB = Assez Bien F = Faible I = Insuffisant

Marquez d'une croix « X » le sigle correspondant à l'évaluation

1. Sécurité

1.1. Vigilance vis-à-vis des élèves et autres moniteurs (pour
niv. 2)

TB	B	AB	F	I
----	---	----	---	---

Si vous aviez une remarque à formuler au stagiaire, vous diriez :

1.2. Maîtrise des différentes techniques de sécurité

TB	B	AB	F	I
----	---	----	---	---

Si vous aviez une remarque à formuler au stagiaire, vous diriez :

Annexe 6.2 – 3 / 5 pages

2. Conduite de groupe, animation

2.1. Mise en confiance, prestance

TB B AB F I

Si vous aviez une remarque à formuler au stagiaire, vous diriez :

2.2. Prise en charge des élèves

TB B AB F I

Si vous aviez une remarque à formuler au stagiaire, vous diriez :

2.3. Prise en charge des moniteurs (pour le niv. 2)

TB B AB F I

Si vous aviez une remarque à formuler au stagiaire, vous diriez :

2.4. Sens de l'animation, émulation du groupe

TB B AB F I

Si vous aviez une remarque à formuler au stagiaire, vous diriez :

Vol. 3. ESCALADE

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 8 MISE A JOUR Mai 2008

Annexe 6.2 – 4 / 5 pages

3. Enseignement

3.1. Aspect didactique

3.1.1. Aptitude à déceler les « manques »

TB	B	AB	F	I
----	---	----	---	---

3.1.2. Justesse des corrections apportées

TB	B	AB	F	I
----	---	----	---	---

3.1.3. Justesse des voies et exercices proposés

TB	B	AB	F	I
----	---	----	---	---

Si vous aviez une remarque à formuler au stagiaire, vous diriez :

3.2. Aspect méthodologique

3.2.1. Progression dans l'enseignement

TB	B	AB	F	I
----	---	----	---	---

3.2.2. Individualisation dans l'enseignement

TB	B	AB	F	I
----	---	----	---	---

3.2.3. Sens de l'organisation, efficacité, rendement

TB	B	AB	F	I
----	---	----	---	---

Si vous aviez une remarque à formuler au stagiaire, vous diriez :

3.3. Préparation des leçons et planification

A présenter au maître de stage.

TB	B	AB	F	I
----	---	----	---	---

Si vous aviez une remarque à formuler au stagiaire, vous diriez :

**CENTRE DE FORMATION DU CLUB ALPIN BELGE - FEDERATION FRANCOPHONE
FORMATION DES MONITEURS EN ALPINISME, ESCALADE, RANDONNEE**

Vol. 3. ESCALADE

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 8 MISE A JOUR Mai 2008

Annexe 6.2 – 5 / 5 pages

B. RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION

Cotation	Nombre sur 10
Très bien
Bien
Assez bien
Faible
Insuffisant

**Confieriez-vous un adolescent à
ce stagiaire après l'avoir
observé durant son activité ?**

OUI	NON	?
-----	-----	---

Justifiez votre choix



EN CONCLUSION, QU'AVEZ-VOUS À DIRE AU STAGIAIRE ?

Point(s) fort(s) – opportunité(s) à améliorer
Justification obligatoire des « I » attribués (si cela n'est pas fait dans les pages précédentes).

(annexe si nécessaire)

SIGNATURES ET DATES

1	Maître de stage		
2	Candidat		
3	Conseiller technique		

Document à renvoyer au Centre de Formation du CAB

CENTRE DE FORMATION DU CLUB ALPIN BELGE - FEDERATION FRANCOPHONE
FORMATION DES MONITEURS EN ALPINISME, ESCALADE, RANDONNEE

Vol. 3. ESCALADE

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 8 MISE A JOUR Mai 2008

Annexe 6.3/1

NIVEAU DE FORMATION ① ②
ATTESTATION DE PARTICIPATION - SAE

Nom et prénom du candidat :

Référence de formation /

▪ **Activités programmées par ADEPS** **CAB** **Cercle CAB** **UBS**

Activités programmées par un autre organisme ou une autre association :

Dénomination :

Adresse :

.....

..... Tél. :

▪ **Définition de l'activité programmée :**

▪ **Nom et prénom du responsable de l'activité programmée :**

.....

Endroit (s)	Date	Nombre d'heures	Nombre d'élèves

Je soussigné, responsable de l'activité décrite ci-dessus, atteste que (nom et prénom du stagiaire) a accompli son stage d'escalade durant le nombre d'heures indiquées ci-dessus.

Date et signature

Document à renvoyer au Centre de Formation du CAB

CENTRE DE FORMATION DU CLUB ALPIN BELGE - FEDERATION FRANCOPHONE
FORMATION DES MONITEURS EN ALPINISME, ESCALADE, RANDONNEE

Vol. 3. ESCALADE

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 8 MISE A JOUR Mai 2008

Annexe 6.3/2

NIVEAU DE FORMATION ① ②
ATTESTATION DE PARTICIPATION - Falaise

Nom et prénom du candidat :

Référence de formation /

▪ **Activités programmées par ADEPS** **CAB** **Cercle CAB** **UBS**

Activités programmées par un autre organisme ou une autre association :

Dénomination :

Adresse :

.....

..... Tél. :

▪ **Définition de l'activité programmée :**

▪ **Nom et prénom du responsable de l'activité programmée :**

.....

Endroit (s)	Date	Nombre d'heures	Nombre d'élèves

Je soussigné, responsable de l'activité décrite ci-dessus, atteste que (nom et prénom du stagiaire) a accompli son stage d'escalade durant le nombre d'heures indiquées ci-dessus.

Date et signature

Document à renvoyer au Centre de Formation du CAB

CENTRE DE FORMATION DU CLUB ALPIN BELGE - FEDERATION FRANCOPHONE
FORMATION DES MONITEURS EN ALPINISME, ESCALADE, RANDONNEE

Vol. 3. ESCALADE

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 8 MISE A JOUR Mai 2008

Annexe 6.4

NIVEAU DE FORMATION ① ②
CONSTRUCTION DE VOIES EN SAE – 6 H

Nom et prénom du candidat :

Nom et prénom de l'ouvreur :

(Reconnu par la commission pédagogique)

Référence de formation

 /

▪ **Salle d'escalade :**

Nom :

Adresse :

.....

Tél. :

▪ **Cadre de travail (renouvellement de voies, compétitions, maintenance ou autres) :**

.....

Je soussigné, ouvrier, atteste que

**(nom et prénom du stagiaire) a accompli son stage du
.....au pendant une durée de 6 h minimum et qu'il est capable de
respecter les règles de sécurité pour accomplir ce type d'activité.**

Date et signature

Document à renvoyer au Centre de Formation du CAB